

N° 9159. CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES LIGNES DE CHARGE, 1966. FAITE À LONDRES, LE 5 AVRIL 1966¹

ADHÉSION

Instrument déposé auprès de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime le :

14 novembre 1968

NIGÉRIA

(Pour prendre effet le 14 février 1969.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime le 29 novembre 1968.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 640, p. 133; vol. 645 et 649.